



**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

DOCUMENT DE TRAVAIL

# **Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) 2017 en médecine de famille**

15 septembre 2016

Québec 



## Ordre du jour

- MOT DU DR BUREAU, SOUS MINISTRE ASSOCIÉ
- BILANS PREM 2016
- EXERCICE DE PLANIFICATION 2017
- PRÉCISIONS SUR LA NOUVELLE ENTENTE PARTICULIÈRE PREM
- TOUR DE TABLE
- PROCHAINES ÉTAPES



# BILANS PREM 2016

# Bilan du PREM 2016 (en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016)

No	Région	RECRUTEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION			NOMBRE D'AVIS DE CONFORMITÉ ÉMIS AU PREM 2016 au 2016-09-01		
		Cible 2016 NF	Cible 2016 MIR	Total autorisé 2016	Nouveaux facturants	Mobilité	Total 2016
R01	Bas-Saint-Laurent *	12	2	14	13	3	16
R02	Saguenay-Lac Saint-Jean *	13	1	14	14		14
R03	Capitale-Nationale	3	26	29	3	25	28
R04	Mauricie / Centre-du-Québec *	22	4	26	24	2	26
R05	Estrie	17	6	23	17	7	24
R06	Montréal	74	31	105	75	34	109
R07	Outaouais *	29	3	32	13	1	14
R08	Abitibi-Témiscamingue *	14	0	14	8		8
R09	Côte-Nord *	12	2	14	11		11
R10	Nord-du-Québec *	5	1	6	2	1	3
R11	Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine *	10	4	14	9	1	10
R12	Chaudière-Appalaches	11	8	19	11	8	19
R13	Laval	26	7	33	26	2	28
R14	Lanaudière	27	6	33	23	4	27
R15	Laurentides	32	11	43	24	6	30
R16	Montérégie	51	17	68	51	5	56
R17	Nunavik *	3	2	5	5	3	8
R18	Terres-Cries-de-la-Baie-James *	2	3	5	3	5	8
DEP	Dépannage	20	0	20	23	6	29
<b>Total</b>		<b>383</b>	<b>134</b>	<b>517</b>	<b>355</b>	<b>113</b>	<b>468</b>

MIR: médecins en mobilité interrégionale

\* Dans ces régions, la distinction des cibles selon la catégorie de médecin est donnée à titre indicatif. En fonction des opportunités de recrutement qui s'offrent à elle, une région peut modifier la composition de ses cibles sans toutefois dépasser le recrutement total autorisé.

# ➤ Postes toujours disponibles

RÉGION	Nouveau Facturant	MOBILITÉ
R01 *	0	0
R02 *	0	0
R03	0	1
R04 *	0	0
R05	0	0
R06	0	0
R07 *	16	2
R08 *	6	0
R09 *	1	2
R10 *	3	0
R11 *	1	3
R12	0	0
R13	0	5
R14	4	2
R15	8	5
R16	0	12
R17 *	0	0
R18 *	0	0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>32</b>

\* Les postes de nouveaux facturants et de mobilité sont interchangeable dans les régions intermédiaires et éloignées. Il y a donc un total de 46 places encore disponibles en 2016 pour des nouveaux facturants .

# ➤ Pourcentage d'atteinte (au 1<sup>er</sup> septembre 2016)

RÉGION	CIBLE DE NOUVEAUX FACTURANTS			CIBLE DE MÉDECINS EN PRATIQUE			TOTAL DES DEUX CIBLES		
	AVIS DE CONFORMITÉ ÉMIS	RECRUTEMENT AUTORISÉ	taux d'atteinte de la cible autorisée	AVIS DE CONFORMITÉ ÉMIS	RECRUTEMENT AUTORISÉ	taux d'atteinte de la cible autorisée	TOTAL DES AVIS DE CONFORMITÉ ÉMIS	RECRUTEMENT TOTAL AUTORISÉ	taux d'atteinte de la cible autorisée
<b>RÉGIONS ÉLOIGNÉES *</b>									
Bas-Saint-Laurent	13	12	108%	3	2	150%	16	14	114%
Abitibi-Témiscamingue	8	14	57%	0	0	N/A	8	14	57%
Côte-Nord	11	12	92%	0	2	0%	11	14	79%
Nord-du-Québec	2	5	40%	1	1	100%	3	6	50%
Gaspésie / Îles-de-la-Madelein	9	10	90%	1	4	25%	10	14	71%
Nunavik	5	3	167%	3	2	150%	8	5	160%
Terres-Cries-de-la-Baie-James	3	2	150%	5	3	167%	8	5	160%
<b>TOTAL RÉGIONS ÉLOIGNÉES</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>88%</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>93%</b>	<b>64</b>	<b>72</b>	<b>89%</b>
<b>RÉGIONS INTERMÉDIAIRES *</b>									
Saguenay-Lac Saint-Jean	14	13	108%	0	1	0%	14	14	100%
Mauricie / Centre-du-Québec	24	22	109%	2	4	50%	26	26	100%
Outaouais	13	29	45%	1	3	33%	14	32	44%
<b>TOTAL RÉGIONS INTERMÉDIAIR</b>	<b>51</b>	<b>64</b>	<b>80%</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>38%</b>	<b>54</b>	<b>72</b>	<b>75%</b>
<b>RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES</b>									
Chaudière-Appalaches	11	11	100%	8	8	100%	19	19	100%
Laval	26	26	100%	2	7	29%	28	33	85%
Lanaudière	23	27	85%	4	6	67%	27	33	82%
Laurentides	24	32	75%	6	11	55%	30	43	70%
Montréal	51	51	100%	5	17	29%	56	68	82%
<b>TOTAL RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUE</b>	<b>135</b>	<b>147</b>	<b>92%</b>	<b>25</b>	<b>49</b>	<b>51%</b>	<b>160</b>	<b>196</b>	<b>82%</b>
<b>RÉGIONS UNIVERSITAIRES</b>									
Capitale-Nationale	3	3	100%	25	26	96%	28	29	97%
Estrie	17	17	100%	7	6	117%	24	23	104%
Montréal	75	74	101%	34	31	110%	109	105	104%
<b>TOTAL RÉGIONS UNIVERSITAIRE</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>101%</b>	<b>66</b>	<b>63</b>	<b>105%</b>	<b>161</b>	<b>157</b>	<b>103%</b>
<b>DÉPANNAGE</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>115%</b>	<b>6</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>29</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>383</b>	<b>93%</b>	<b>113</b>	<b>134</b>	<b>84%</b>	<b>468</b>	<b>497</b>	<b>94%</b>

En rouge: pourcentage inférieur à 80%

En bleu: pourcentage supérieur à 120%

DOCUMENT DE TRAVAIL

# > Dépannage

Contrôle trimestriel du nombre de dérogations tenant lieu d'avis de conformité accordées pour pratique exclusive en dépannage.

## PREM 2016

TRIMESTRE	NF	MIR
décembre-janvier-février	6	1
mars-avril-mai	3	4
juin-juillet-août	7	1
sept -oct-nov	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>6</b>



# DÉROGATIONS

*5 DÉROGATIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES EN SURPLUS DE LA CIBLE 2016*

## Nouveaux facturants

1 dérogation dans la région de Montréal (06) pour la clinique l'Actuel

1 dérogation dans la région du Nunavik

## Médecins en mobilité

1 dérogation dans la région de Montréal (06) pour la clinique l'Actuel

2 dérogations dans la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)

## DÉROGATIONS REFUSÉES

6 médecins nouveaux facturants dans la région des Terres-Cries de la Baie James (18)

(dérogations refusées vu le niveau d'atteinte du PREM d'autres régions où la situation demeure précaire )

# EXEMPTIONS

*Exemptions de quelques mois accordées jusqu'à l'entrée en vigueur du PREM 2017*  
*Les médecins visés par les exemptions devront postuler et être comptés au PREM 2017*

- ❖ Région de l'Estrie (05)
  - 2 nouveaux facturants (NF) pour le sous-territoire de Sherbrooke (Centre de réadaptation Estrie et Centre de détention Talbot)
  - 1 NF pour le sous-territoire Haut St-François (CHSLD East Angus )
- ❖ Région de Montréal (06)
  - 1 NF pour le sous-territoire Côte-des-Neiges/Métro/Parc-Extension (Hôpital Général Juif)
  - 2 médecins en mobilité inter régionale(MIR)pour le sous territoire de l'Ouest de l'Île (Hôpital Ste-Anne)
- ❖ Région de Chaudière-Appalaches (12)
  - 1 NF et 1 MIR pour le secteur Alphonse Desjardins (CHSLD du territoire)
- ❖ Région de la Montérégie (16)
  - 2 NF pour le territoire du Haut-St-Laurent (Hôpital Barrie Memorial)



# EXERCICE DE PLANIFICATION 2017



# Estimation du nombre de nouveaux facturants 2017

396

Finissants attendus (contingent régulier et DHCEU): 352 + 20

- basé sur le temps requis pour faire la résidence
- inclut l'attrition en cours de formation
- et les taux d'installation du modèle de projection 2014
  - pour les diplômés du Québec et CaRMS: 89,8 %
  - pour les DHCEU: 72,1 %

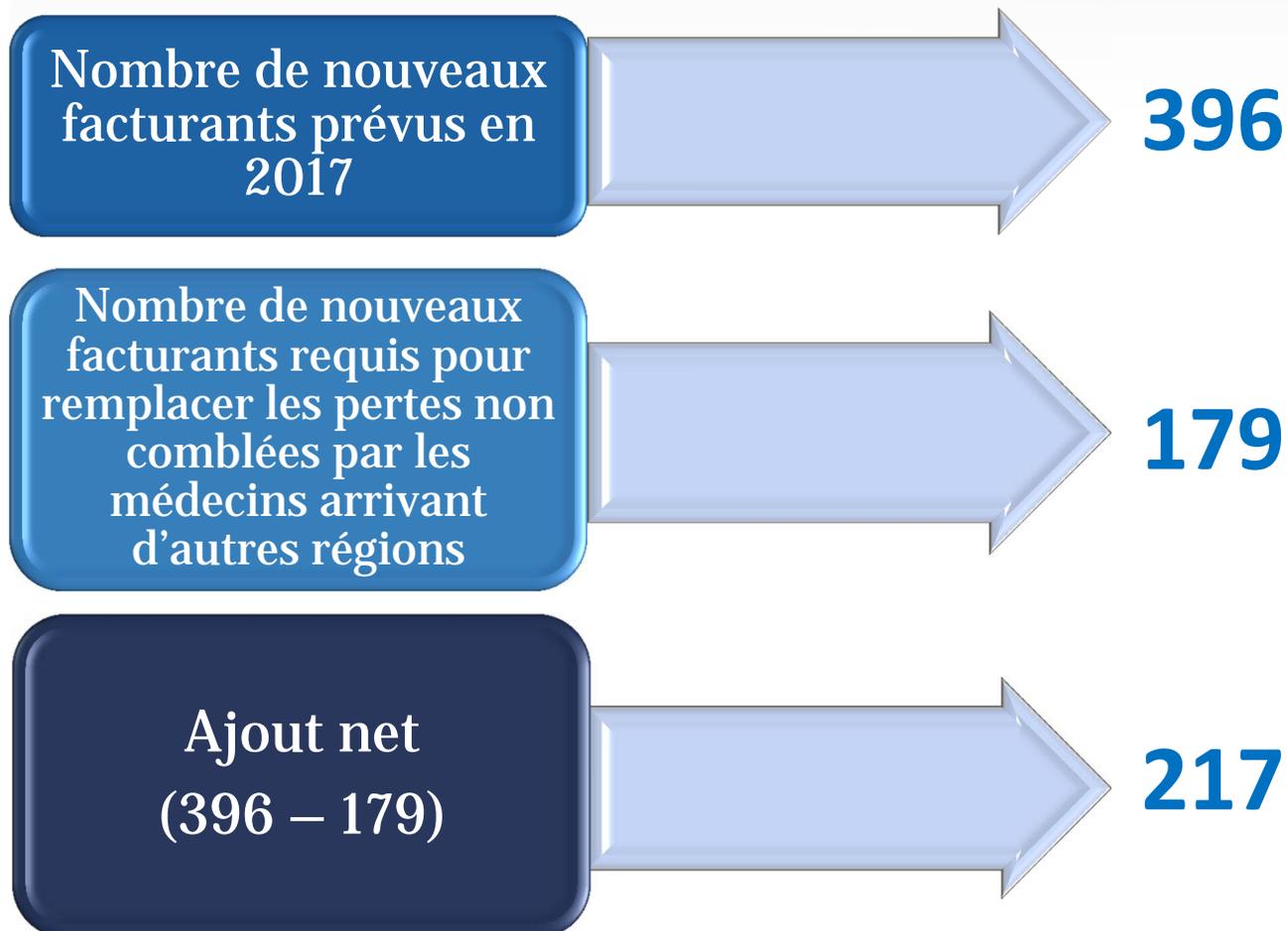
Médecins étrangers sous permis restrictifs: 14

Basé sur la moyenne des dernières années

Diplômés en médecine du Québec ou du Canada et ayant effectué leur résidence hors Québec: 10

85% de la moyenne des 3 dernières années puisque certains d'entre eux peuvent être considérés en mobilité.

# Ajout net prévu en 2017



# ➤ Répartition de l'ajout net de 217

20 postes de dépannage

3 Ajustement pour le Grand Nord

194 nouveaux facturants à répartir



## Répartition de l'ajout brut (529) par sous-territoire

- 70% de l'ajout brut fut réparti au prorata de l'écart au besoin en première ligne de chacun des sous-territoires de la région.
- 30% de l'ajout brut est réservé aux DRMG pour dégager une marge de manœuvre régionale
  - proposition justifiée de répartition au MSSS requise avant l'octroi des avis



## Répartition de l'ajout brut (529) par sous-territoire

- Sauf pour les sous-territoires où des postes réservés aux boursiers sont prévus, les territoires dont l'écart au besoin de première ligne est positif ne se voient pas attribuer de cible dans le sous-territoire.
- Distribution sous-territoriale des postes entre les nouveaux facturants et les médecins en mobilité relève du DRMG.



# PREM GMF-U (PEMU 2.0)

- Fin de l'enveloppe distincte PEMU
- Réponse aux besoins académiques à travers les priorités de recrutement approuvées en établissement (PEM). Analyse des besoins de cliniciens-enseignants par GMF-U selon nouvelles balises convenues
  - nombre de place de R1
  - nature de pratique
  - nombre d'inscrits



## PREM GMF-U (PEMU 2.0)

- Les candidats pressentis pour combler les priorités GMF-U identifiées doivent avoir été sélectionnés par les DMFMU.
- S'il n'y a pas de cible au PREM d'un sous-territoire où il y a des GMF-U en besoin, la marge discrétionnaire doit être utilisée pour permettre ces recrutements en priorité.
- Recrutements académiques EXCEPTIONNELS en dérogation pour des médecins déjà en pratique dans le respect des priorités de recrutement identifiées.

# > Boursiers

RÉGIONS	TERRITOIRES ACCESSIBLES POUR DES POSTES DE BOURSIERS	NOMBRE DE POSTES
Région 01	RLS de Kamouraska	1
	RLS de Matane	1
	RLS de La Matapédia	1
Région 02	RLS de Maria-Chapdelaine	2
Région 04	RSL du Haut-Saint-Maurice	1
Région 07	RLS du Pontiac	2
	RLS de la Vallée-de-la-Gatineau	1
	RLS de Papineau (St-André-Avalin) *	1
Région 08	RLS de la Vallée-de-l'Or	2
	RLS de Rouyn-Noranda	1
	RLS de l'Abitibi-Ouest	1
	Territoire de CLSC Ville-Marie	4
	Territoire de CLCS Témiscamingue	3
Région 09	Territoire de CLSC Forestville	2
	Territoire de CLSC Manicouagan	1
	RLS de Port-Cartier	2
	RLS de Sept-Iles	2
	RLS de la Minganie	2
Région 10	Centre de santé René-Ricard (Chapais)	1
	Centre de santé Isle-Dieu (Matagami)	1
Région 11	RLS de la Baie des Chaleurs (CLSC de Papébiac)	2
	RLS de La Haute-Gaspésie	1
	RLS de la Côte de-Gaspé (CLSC Grande-Vallée)	2
	RLS du Rocher-Percé	2
Région 15	RLS d'Antoine-Labelle (Mont-Laurier)	4
Région 17	Nunavik	1
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>
	* À titre exceptionnel pour l'année 2017	



# Explication détaillée de la méthode de répartition

TABLEAUX 1, 2 ET 3



# PRÉCISIONS SUR LA NOUVELLE ENTENTE PARTICULIÈRE PREM



## Modifications concernant le respect de l'avis de conformité

- Le calcul de la répartition de la pratique du médecin en journées de facturation pour tous les médecins.
- Les activités considérées dans la mission régionale notamment en santé publique, ne sont pas considérées dans le calcul du respect de l'avis de conformité sous-territorial.



## Codification des cabinets par sous-territoire

- Une modification a été apportée afin que la facturation en cabinet comporte le numéro du cabinet et puisse ainsi être associée à un sous-territoire.
- Dans le cas du médecin qui rend ses services uniquement à domicile, la facturation doit indiquer le code postal du lieu où le service est rendu.



## Le guide de gestion des PREM sera mis à jour pour tenir compte des nouvelles modalités de l'entente notamment

- le calcul de la première année de pratique
- la gestion des PREM par sous-territoire lorsque
  - le médecin est de retour de région éloignée
  - le médecin détient un permis depuis plus de 20 ans
  - le médecin souhaite changer de sous-territoire dans la même région (mobilité intra régionale)



# TOUR DE TABLE



# PROCHAINES ÉTAPES



## Étapes à franchir d'ici le début de la période de candidature

- Approbation des PREM par le Ministre.
- Analyse au COGEM des priorités de recrutement en établissement transmises par les DRMG et recommandation au Ministre.
- Approbation des priorités de recrutement en établissement par le Ministre.
- Affichage du PREM et des priorités de recrutement sous territoriales en première ligne et en établissement sur le site Internet des PREM.